

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 12 avril 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	14	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 12 avril à 17h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la mairie de Coye-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 05/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 05/04/2022.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. SABATIER Alain, M. FONTAINE Pascal, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. VARON Bernard, M. MANSOUX Michel, M. FALLOT Frédéric, M. BUISSON Jean-Michel, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme BOCOBZA Sylvie, M. COLLOBER Ernest, M. BRICHE Etienne.

Suppléants : M. COLLOBER Ernest (de M. WHYTE Julien), M. BRICHE Etienne (de Mme LAURENT Catherine).

Excusés ayant donné procuration : M. KUDLA Dominique à M. DUPUIS Christophe, M. SOLER Patrick à M. BRICHE Etienne.

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. THERRY Eric, M. GAUBOUR Jacques, M. WHYTE Julien, M. NIRO Eric, M. FABRE Jacques, M. BOUAFIA M'hamed, M. DREVILLE Gérard, M. BOUFFLET Pierre, M. PINSON François.

Absents : Mme LAURENT Catherine, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. GUEDON Eric, M. DELECLUSE Thibault, M. DAUER Ivan, Mme ODELIN. Annick.

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. FONTAINE Pascal

D1-04-2022

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte de Gestion ;

Considérant que le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2020 ont été approuvés au cours de la séance du Comité Syndical du 2 avril 2021 par les délibérations n° D1-03-2021 et D2-03-2021 ;

Vu la reprise de ses écritures par Monsieur le Comptable du Trésor du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 constituant la balance d'entrée 2021 ;

Vu la prise en charge de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement effectués en 2021 ;

Vu la réalisation de toutes les opérations d'ordre de l'exercice par Monsieur le Comptable du Trésor ;

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20220412-CA2021-BF
Date de télétransmission : 25/04/2022
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Vu les états II-1 et II-2 du Compte de Gestion annexés à la présente délibération ;

EXPOSE

Le Compte de Gestion de l'année 2021 regroupe l'ensemble des documents qui justifient et résument la totalité des opérations exécutées sous la responsabilité de Monsieur le Comptable du Trésor.

Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **DE STATUER** sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 ;
- **D'ARRETER ET D'ADOPTER** les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part de 2020 affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021 (recettes - dépenses)	Résultat à la clôture de l'exercice 2021
Investissement	1 297 659,51 €	0,00 €	1 052 963,30 €	2 350 622,81 €
Fonctionnement	1 094 991,74 €	0,00 €	338 459,76 €	1 433 451,50 €
Total	2 392 651,25 €	0,00 €	1 391 423,06 €	3 784 074,31 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme : le 19/04/2022
Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO

